

Mercredi 1er avril 2020

SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-45

Important / Fonds de solidarité / Précisions

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous vous communiquons des précisions sur le Fonds de solidarité :

1 / L'élargissement du dispositif du fonds de solidarité aux entreprises qui perdent entre 50 et 70% de leur chiffre d'affaires devrait être effectif à partir de vendredi 3 avril 2020.

On peut ainsi lire sur le site de l'administration fiscale :

Initialement prévu pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, à compter de vendredi, le gouvernement a décidé d'octroyer l'aide y compris pour les entreprises dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 50%. Sous réserve de la sortie du décret correspondant dans les jours prochains et à compter de vendredi, les entreprises dans cette situation pourront également se déclarer dans les mêmes conditions que les autres sur le site.

Nous vous ferons parvenir le décret dès sa parution au Journal Officiel.

2/ La demande d'aide forfaitaire de 1 500€ est faite par le dirigeant lui-même qui se connecte à son « espace particulier ».

Les professionnels doivent se connecter à leur espace particulier (et non sur leur espace professionnel habituel) où ils trouveront dans leur messagerie sécurisée sous "Ecrire" le motif de contact "Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19".

3/ L'aide est accordée en fonction de la perte de chiffre d'affaires constatée.

Pour bénéficier du montant maximum de l'aide forfaitaire, la perte de chiffre d'affaires doit au moins atteindre ce montant. **À l'inverse, lorsque la perte de chiffre d'affaires n'atteint pas 1.500 €, le montant de l'aide correspond à la perte réelle.** La perte sera appréciée pour tout le mois de mars.

Nous restons à votre disposition.

Veuillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général

.....



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 (**textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...**)

SITE SNES @Dossier
CORONAVIRUS - RESSOURCES



SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet e-mail a été envoyé à karine.fernandez@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner .

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet e-mail a été envoyé à karine.fernandez@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner .

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR

Cet email a été envoyé à karine.fernandez@spectacle-snes.org, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR